



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 17 décembre 2024

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 74

Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle Jules Mériaux du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/108 portant effacement de dette en raison d'une décision du tribunal 61918

Membres présents (55 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric (S), LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, HERBET Yannick

Membres excusés (5) : LEDUC Brigitte, DAUCHET Martine, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme, GOURAUD Francis

Membres absents (4) : LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (8) : PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, BALÉDENT Matthieu à MATON Audrey, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, RIQUET Alain à TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée à DUBUIS Bernadette, DAVOINE Matthieu à SIMEON Serge, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, JUMEAUX Stéphane à DUDANT Pierre-Henri

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

2024/

Délibération 2024/108 portant effacement de dette en raison d'une décision du tribunal 61918

Le service de gestion comptable a fait parvenir à la CA2C un dossier d'effacement de dettes pour un contribuable. Ce contribuable avait au profit de l'EPCI, une dette correspondant à des frais de facturation suite à une résiliation d'abonnement eau, dette d'un montant de 400 € en 2018.

Suite à la décision de la Commission de Surendettement en date du 05/02/2020, l'EPCI se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Vu la délibération 2024/042 du 15/04/2024 approuvant les crédits 2024 du budget service des eaux,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant la décision de la commission de surendettement en date du 05/02/2020,

Vu la demande de la trésorerie en date du 16/10/2024,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,



Considérant la nécessité d'ajuster les crédits au BP 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- D'approuver l'effacement de dette ci-dessous pour un montant de 400 € :

Courrier SGC	Montant (€)	Nature
16/11/2024	400	Facturation suite résiliation

- D'autoriser l'ouverture des crédits à l'article 6542 pour 400 € du budget service des eaux.

<p>Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD</p>  <p>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 19/12/2024 Publication le 19/12/2024</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p> 
--	---

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_108
Objet :	Délibération 2024/108 portant effacement de dette en raison d'une décision du tribunal 61918
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200030633-20241217-2024_108-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20241217-2024_108-DE-1-1_0.xml	text/xml	910 o
Document principal (Délibération) Nom original : D108.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20241217-2024_108-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	254.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2024 à 08h28min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2024 à 08h28min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2024 à 08h28min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2024 à 08h28min31s	Reçu par le MI le 2024-12-19